AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-2-75004187

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX

C.C.P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL

50,00 F

Tél. nouveau n° 92. 42. 68

BULLETIN N° 28 DE FEVRIER 1975.-

ARBRES A FRUITS A NOYAU

CORYNEUM - GNOMONIA - MONILIA.-

Contre ces maladies des arbres à fruits à noyau, effectuer un traitement, avec un produit à base de cuivre dès le début du débourrement (en raison des températures actuelles, exceptionnellement élevées, ce stade est atteint dans de nombreuses situations).

Sur Abricotier, le stade "début floraison" peut, parfois être observé : à ce stade, utiliser, de préférence, l'un des produits suivants : bénomyl, folpel, méthylthiophanate, mancozèbe, thiabendazole, thirame.

CLOQUE DU PECHER.-

Intervenir dans les meilleurs délais, là où le traitement conseillé dans le bulletin du 31 Janvier n'a pas encore été réalisé (ne plus utiliser les produits cupriques sur les variétés proches de la floraison).

CULTURES LEGUMIERES

RHIZOCTONE VIOLET SUR ASPERGE.-

Pour protéger les jeunes plants contre ce champignon, effectuer, avant plantation, la désinfection des griffes par trempage, pendant 15 minutes, dans une solution d'eau de Javel à 12° chlorométrique (1/4 de litre d'eau de Javel du commerce dans 1 litre d'eau).

Après désinfection, les griffes doivent être rincées abondamment à l'eau courante et plantées aussitôt.

L'habillage, opération qui consiste à couper l'extrémité des racines, est déconseillé.

V I G N E

TRAITEMENT D'HIVER.-

Ce traitement est nécessaire dans les Vignes où des attaques d'Esca, d'Excoriose, d'Anthracnose ou de Cochenilles ont été observées.

- ESCA : Ce champignon, qui s'attaque au bois, entraîne, chaque année, surtout dans les vignes âgées, la mort d'un nombre plus ou moins important de souches. Le dépérissement constaté peut être lent ou brutal (apoplexie).

Le traitement consiste à pulvériser, sur les souches malades ou douteuses, une bouillie à base d'Arsénite de soude (1250 g d'Arsénic par hectolitre d'eau). Intervenir après la taille, avant le débourrement (celui-ci s'annonce comme devant être précoce). Opérer par temps sec ; pulvériser abondamment les plaies de taille récentes et anciennes. Pour obtenir un bon résultat, ce traitement doit être effectué 2 ou 3 ans de suite.

P.1.356

Imprimerie de la Station Auvergne-Limousin — Directeur-Gérant : L. BOUYX

Les produits à base d'Arsénite de soude (seuls produits efficaces contre cette maladie) sont très toxiques : ne pas traiter par grand vent, s'abstenir de fumer pendant le traitement, porter des vêtements et des gants imperméables. Les appareils à dos pouvant être utilisés doivent être parfaitement étanches.

- EXCORIOSE : Les yeux de la base des rameaux attaqués par ce champignon ne débourrent pas. Sur les bois atteints on remarque un épaississement des empattements et des crevasses de l'écorce qui prend une teinte blanchâtre et se couvre de ponctuations noirâtres.

Contre cette maladie observée dans certaines vignes de la région, les produits à base d'Arsénite de soude à la dose de 625 g d'Arsénic par hectolitre d'eau donnent, en général, d'excellents résultats. Les colorants nitrés ou les huiles jaunes peuvent également être utilisés.

Comme pour l'Esca, intervenir avant le débourrement, en mouillant abondamment la base des sarments.

Des traitements effectués peu après le départ de la végétation, avec dichlofluanide, mancozèbe ou l'une des associations de produits suivants : folpel + captafol, mancozèbe + folpel, peuvent être envisagés, en remplacement du traitement hivernal à l'Arsénite de soude. Toutefois, ces applications sont fréquemment difficiles à mettre en place aux meilleurs moments.

- ANTHRACNOSE : Cette maladie se rencontre surtout, en année humide, dans les plantations d'Hybrides (plantations, en général, peu traitées en été). Sur les raisins, elle se manifeste par des taches brunes, déprimées, cernées de noir.

Dans les vignes intéressées, effectuer un traitement, avant débourrement, avec une solution contenant 30 à 35 Kg de Sulfate de fer et 2 litres d'acide sulfurique pour 100 litres d'eau.

Manipuler l'acide sulfurique avec précaution (verser l'acide dans l'eau et non l'eau dans l'acide) et se rappeler que cet acide détériore les appareils à cuve non plombée, ainsi que les fils de fer souvent utilisés pour la conduite de la vigne.

- ACARIOSE : Les vignes attaquées, présentent un rabougrissement typique de la végétation. Les feuilles restent petites et sont, généralement, frisées et très duveteuses.

Contre les acariens responsables de ces altérations, utiliser, avant le départ de la végétation un produit à base d'huile anthracénique et de colorant nitré.

Ce produit permet également de détruire l'Erinose, acarien fréquent dans les vignes, provoquant des boursouflures à la face supérieure des feuilles, tandis que la face inférieure se recouvre d'un feutrage très épais, blanc ou rosé.

- COCHENILLES : Ces insectes qui peuvent être observés dans quelques vignes favorisent, en général, le développement d'une abondante fumagine (encroûtement noirâtre) sur les sarments.

Les produits suivants sont efficaces : dinoterbe, huile anthracénique, huile jaune, oléomalathion, oléoparathion (les trois premiers produits ne devront plus être utilisés après le départ de la végétation).

Clermont-Ferrand, le 13 Février 1975.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

P. DENIZET.

Tirage n° 917 du 13 Février 1975.